



## LA POLITIQUE DU PARCOURS PATIENT AU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DU PAYS DE COGNAC

L'amélioration des parcours du patient est un enjeu de santé publique et une priorité pour le Centre Hospitalier intercommunal du pays de Cognac.

L'amélioration du parcours patient de son accueil à sa sortie constituait l'axe principal du projet d'établissement 2013-2017, en particulier dans son projet de soins. Il constituera l'un des axes stratégiques prioritaires du futur projet d'établissement.

L'organisation des parcours des patients se situe au cœur du métier des professionnels de santé du centre Hospitalier intercommunal du pays de Cognac, que ce soit les professionnels médicaux ou les professionnels non médicaux

L'HAS définit ainsi les parcours de santé : « *Les parcours de santé résultent de la délivrance coordonnée de prestations sanitaires et sociales pour répondre aux besoins de prévention et de soins des personnes, dans le cadre de dépenses maîtrisées. Pour cela, les professionnels doivent s'organiser de telle sorte que soient délivrées les bonnes prestations aux bons patients, au bon moment et par les bons professionnels* »

Pour répondre à cette définition, Le CHIPC doit s'assurer de la qualité de sa prise en charge intrahospitalière et contribuer à la qualité du parcours patient et des interfaces avec l'amont et l'aval de l'établissement de santé que ce soit avec les établissements sanitaires et les établissements médicosociaux.

- ***Une politique d'amélioration du parcours de santé intra hospitalier du patient qui se décline en objectifs veillant :***
- A la mise en œuvre « appropriée ou pertinente » des interventions en santé, gage d'efficacité, de sécurité et de satisfaction du patient, mais aussi d'efficience, d'équité, d'accessibilité et de continuité des soins ;
  - A la qualité des grandes étapes de la prise en charge du patient et aux éléments déterminants pour la maîtrise des interfaces entre les intervenants : dispositif d'accueil du patient, évaluation initiale et continue de l'état de santé du patient et le projet de soins personnalisé, continuité et coordination de la prise en charge, éducation thérapeutique du patient, sortie du patient ;
  - A la prise en charge des situations particulières notamment celles porteuses d'un risque de rupture dans la qualité de la prise en charge : prise en charge des urgences vitales au sein de l'établissement de santé, prise en charge somatique des patients en santé mentale, risque suicidaire, troubles de l'état nutritionnel ;
  - A La prise en charge des populations qui s'inscrivent dans une exigence de développement de parcours spécifique : prise en charge des patients appartenant à des populations spécifiques, activités de soins de suite et de réadaptation ;
  - A l'identification et à la formalisation de parcours spécifiques.

➤ *Une politique active de contribution à la structuration des filières de prises en charge avec les autres structures sanitaires ou médicosociales :*

- Par une implication du management de l'établissement et des secteurs d'activité, en lien avec les structures et professionnels hors établissement ;
- Par le pilotage de plusieurs filières de prises en charge dans le cadre du GHT ;
- En exerçant un levier sur l'inscription des parcours dans l'environnement et le territoire et notamment en améliorant l'articulation entre le sanitaire et le médico-social et celle entre établissements de santé ;
- En améliorant les parcours des personnes vulnérables ; personnes âgées, personnes handicapées, enfants et adolescents, personnes atteintes de maladies chroniques, notamment ;
- En s'assurant de la prise en charge intra hospitalière centrée sur le patient et l'entourage par les équipes en prenant particulièrement en compte les zones de transition amont-aval, la collaboration inter-secteurs et interprofessionnelle et notamment la maîtrise de certains points clefs en lien avec les critères se rapportant à cette thématique.

*Ces objectifs se concrétisent dans la plan d'amélioration de la qualité des soins (PAQSS) sous forme d'actions suivies et coordonnées par le Président de CME et le Coordonnateur général des Soins /pilotes du processus « Parcours patient ».*

*Ils se concrétiseront également dans le futur projet d'établissement, projet central du Centre Hospitalier intercommunal du Pays de Cognac du premier semestre 2019 en cohérence avec le projet médical du GHT de Charente.*

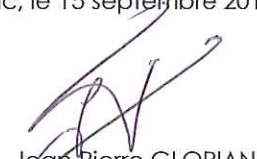
Cognac, le 15 septembre 2018



Stéphane JACOB  
Directeur,



Delphine CHENEVIER  
Présidente de la  
Commission Médicale  
d'Établissement.



Jean Pierre GLORIAN  
Directeur des Soins,  
de la Qualité et  
Gestion des Risques.